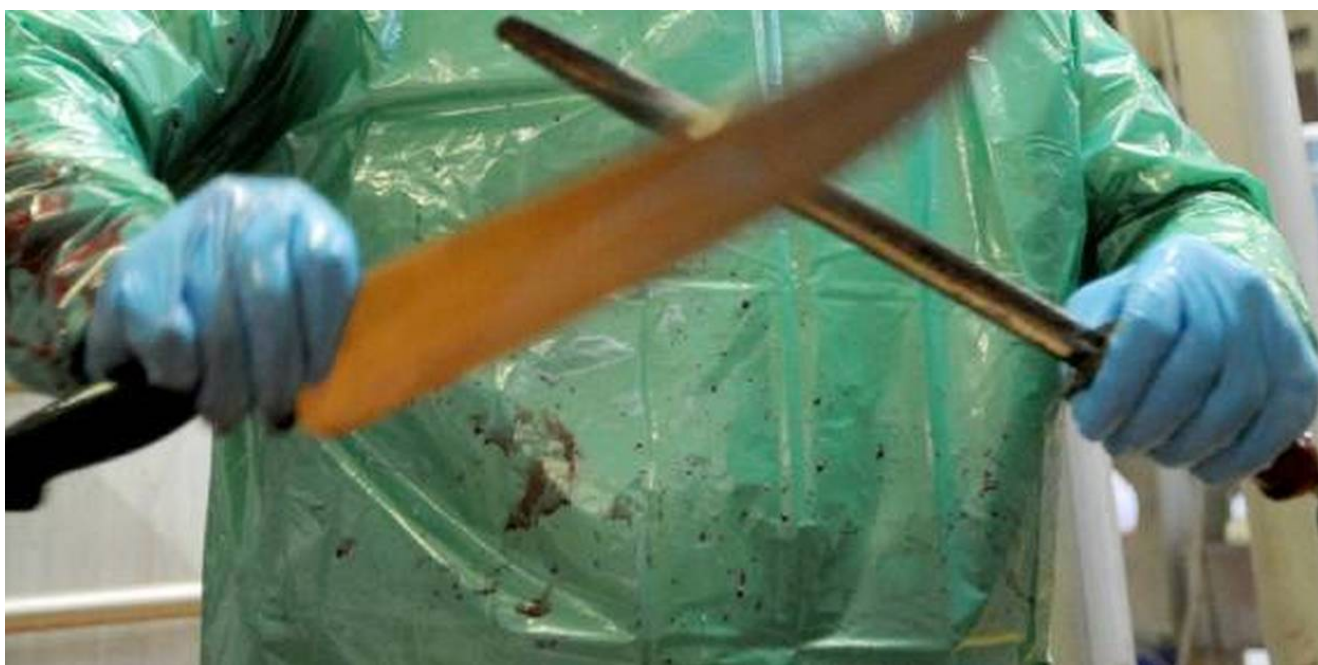


Une société d'abattoirs bretonne met fin à l'abattage halal !

écrit par Jules Ferry | 20 juillet 2022



Maltraitance animale. L'abattoir breton met fin à l'abattage rituel

Depuis le 1er juillet, la société SVA a mis fin à l'abattage sans étourdissement préalable dans ses abattoirs de Vitré (Ille-et-Vilaine) et Trémorél (Côtes-d'Armor). Au nom de la bientraitance animale.

« Nous souhaitons devenir une référence nationale en matière de bientraitance animale », explique Jérôme Lebec, le directeur général de la Société Vitréenne d'Abattage (SVA), filiale d'AgroMousquetaires. **Les deux abattoirs du groupe agroindustriel, à Vitré (Ille-et-Vilaine) et à Trémorél (Côtes-d'Armor) ont mis fin, depuis le 1er juillet, à l'abattage sans étourdissement préalable des animaux.** Autrement dit : l'abattage rituel.

Les abattoirs SVA, à Vitré (Ille-et-Vilaine) et Trémorél (Côtes-d'Armor) effectuaient 15 % d'abattage rituel (sans étourdissement)

Halal ou casher, il constitue une dérogation aux pratiques classiques d'abattage qui imposent l'étourdissement préalable des animaux avant leur saignée. La responsabilité en incombe aux États membres de l'Union européenne. « Sur 300 000 bovins abattus par an, dans nos abattoirs, le « rituel » concernait 15 % des animaux », indique Jérôme Lebec.

[Ouest-France](#)

Toute la Gaule est occupée, sauf...

